

# COMPTES SOCIAUX ANNUELS

Cardif Assurances Risques Divers

31 décembre 2019



**BNP PARIBAS**  
**CARDIF**

L'assureur  
d'un monde  
qui change

<b>A.</b>	<b>COMPTES SOCIAUX 2019 DE CARDIF ASSURANCES RISQUES DIVERS</b>	<b>3</b>
A.1	Bilan actif au 31 décembre 2019	3
A.2	Bilan passif au 31 décembre 2019	4
A.3	Tableau des engagements reçus et donnés	5
A.4	Compte technique non vie pour l'exercice 2019	6
A.5	Compte non technique pour l'exercice 2019	6
<b>B.</b>	<b>ANNEXES AUX COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019</b>	<b>7</b>
B.1	Activité de la société	7
B.2	Faits marquants de l'exercice	7
B.3	Principes, règles et méthodes comptables	7
B.3.a	Principes généraux	7
B.3.b	Permanence des méthodes	7
B.3.c	Eléments postérieurs à la clôture des comptes	8
B.3.d	Principes comptables et modes d'évaluation du bilan	8
B.3.e	Principes comptables et modes d'évaluation du compte de résultat	13
B.3.f	Principes comptables et modes d'évaluation des engagements reçus et donnés	17
B.4	Informations sur les postes du bilan	18
B.4.a	Mouvements ayant affecté certains éléments de l'actif	18
B.4.b	Informations relatives aux autres placements	19
B.4.c	Etat récapitulatif des placements	19
B.4.d	Echéancier des créances et des dettes	21
B.4.e	Participations et entreprises liées	23
B.4.f	Opérations se rapportant à des entreprises liées et avec lesquelles existe un lien de participation	23
B.4.g	Capital social	24
B.4.h	Passifs subordonnés	24
B.5	Autres informations sur le bilan	25
B.5.a	Clause de réserve de propriété	25
B.5.b	Comptes de régularisation	25
B.5.c	Produits à recevoir et charges à payer	26
B.5.d	Provisions pour risques et charges	26
B.5.e	Opérations en devises étrangères	27
B.5.f	Engagements reçus	28
B.5.g	Engagements donnés	28
B.5.h	Provisions pour sinistres à payer	29
B.6	Informations sur le compte de résultat	30
B.6.a	Ventilation des produits et des charges des placements	30
B.6.b	Compte de résultat technique par catégorie	30
B.6.c	Autres informations sur le compte de résultat	31
B.6.d	Différence entre la charge fiscale payée et la charge fiscale imputée	32
B.6.e	Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	32
B.6.f	Ventilation des opérations exceptionnelles	32
B.6.g	Détail du résultat non technique	32
B.7	Autres informations	33
B.7.a	Comptes consolidés	33
B.7.b	Autres informations	33

## A. Comptes sociaux 2019 de Cardif Assurances Risques Divers

### A.1 Bilan actif au 31 décembre 2019

<i>En milliers d'euros</i>		31 décembre 2019	31 décembre 2018
<b>1</b>	<b>CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE</b>	-	-
<b>2</b>	<b>ACTIFS INCORPORELS</b>	6 632	7 632
<b>3</b>	<b>PLACEMENTS</b>	1 311 928	1 299 149
3a	Terrains et constructions	36	-
3b	Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	25 836	26 870
3c	Autres placements	1 266 610	1 271 289
3d	Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	19 445	990
<b>4</b>	<b>PLACEMENTS REPRESENTANT LES PROVISIONS TECHNIQUES AFFERENTS AUX CONTRATS EN UNITES DE COMPTE</b>	-	-
<b>5</b>	<b>PART DES CESSIONNAIRES ET RETROCESSIONNAIRES DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES</b>	152 158	180 399
5a	Provisions pour primes non acquises	119 912	142 846
5b	Provisions d'assurance vie	-	-
5c	Provisions pour sinistres (vie)	-	-
5d	Provisions pour sinistres (non vie)	30 459	35 651
5e	Provisions pour participation (vie)	-	-
5f	Provisions pour participation (non vie)	-	-
5g	Provisions d'égalisation	1 376	1 376
5h	Autres provisions techniques (vie)	-	-
5i	Autres provisions techniques (non vie)	411	526
5j	Provisions techniques des contrats en unités de compte	-	-
<b>6</b>	<b>CREANCES</b>	260 577	284 396
6a	Créances nées d'opérations d'assurance directe	195 698	209 998
	<i>Primes restant à émettre</i>	-	-
	<i>Autres créances</i>	195 698	209 998
6b	Créances nées d'opérations de réassurance	8 696	17 280
6c	Autres créances	56 184	57 119
	<i>Personnel</i>	137	123
	<i>Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques</i>	11 061	13 790
	<i>Débiteurs divers</i>	44 985	43 207
6d	Capital appelé non versé	-	-
<b>7</b>	<b>AUTRES ACTIFS</b>	38 267	146 818
7a	Actifs corporels d'exploitation	2 898	2 190
7b	Comptes courants et caisse	35 369	144 628
7c	Actions propres	-	-
<b>8</b>	<b>COMPTES DE REGULARISATION - ACTIF</b>	344 784	346 052
8a	Intérêts et loyers acquis non échus	8 806	10 501
8b	Frais d'acquisition reportés	304 881	301 548
8c	Autres comptes de régularisation	31 097	34 003
	<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>2 114 346</b>	<b>2 264 447</b>

## A.2 Bilan passif au 31 décembre 2019

<i>En milliers d'euros</i>		31 décembre 2019	31 décembre 2018
<b>1</b>	<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>359 581</b>	<b>410 147</b>
1a	Capital social	21 602	21 602
1b	Primes liées au capital social	310 462	310 462
1d	Autres réserves	-	-
1e	Report à nouveau	4	2
1f	Résultat de l'exercice	27 513	78 081
<b>2</b>	<b>PASSIFS SUBORDONNES</b>	<b>252 501</b>	<b>252 624</b>
<b>3</b>	<b>PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES</b>	<b>988 891</b>	<b>950 746</b>
3a	Provisions pour primes non acquises	752 441	747 197
3b	Provisions d'assurance vie	-	-
3c	Provisions pour sinistres (vie)	-	-
3d	Provisions pour sinistres (non vie)	220 869	187 069
3e	Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (vie)	-	-
3f	Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (non vie)	1 127	1 100
3g	Provisions pour égalisation	2 609	2 609
3h	Autres provisions techniques (vie)	-	-
3i	Autres provisions techniques (non vie)	11 846	12 770
<b>4</b>	<b>PROVISIONS TECHNIQUES DES CONTRATS EN UNITES DE COMPTE</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>5</b>	<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>10 644</b>	<b>6 729</b>
<b>6</b>	<b>DETTES POUR DEPOTS EN ESPECES RECUS DES CESSIONNAIRES</b>	<b>42 807</b>	<b>43 140</b>
<b>7</b>	<b>AUTRES DETTES</b>	<b>408 060</b>	<b>493 792</b>
7a	Dettes nées d'opérations d'assurance directe	235 095	216 631
7b	Dettes nées d'opérations de réassurance	39 864	33 561
7c	Emprunts obligataires	-	-
7d	Dettes envers des établissements de crédit	28 334	41 031
7e	Autres dettes	104 767	202 569
	<i>Titres de créance négociables émis par l'entreprise</i>	-	-
	<i>Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus</i>	8 155	88 525
	<i>Personnel</i>	3 342	2 465
	<i>Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques</i>	27 355	29 766
	<i>Créanciers divers</i>	65 915	81 813
<b>8</b>	<b>COMPTES DE REGULARISATION - PASSIF</b>	<b>51 861</b>	<b>107 269</b>
	<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>2 114 346</b>	<b>2 264 447</b>

### A.3 Tableau des engagements reçus et donnés

<i>En milliers d'euros</i>		31 décembre 2019	31 décembre 2018
<b>1</b>	<b>Engagements reçus</b>	<b>5 510</b>	<b>68 116</b>
<b>2</b>	<b>Engagements donnés (1)</b>	<b>28 432</b>	<b>163</b>
2a	Avals, cautions et garanties de crédit donnés	-	-
2b	Titres et actifs acquis avec engagements de revente	-	-
2c	Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	-	-
2d	Autre engagements donnés	28 432	163
<b>3</b>	<b>Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires (2)</b>	<b>8 002</b>	<b>13 937</b>
<b>4</b>	<b>Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou avec substitution</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>5</b>	<b>Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>6</b>	<b>Autres valeurs détenues pour le compte de tiers</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>7</b>	<b>Encours d'instruments financiers à terme (3)</b>	<b>5 571</b>	<b>84 776</b>
7a	Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par catégorie de stratégie	5 571	84 776
	<i>Stratégies d'investissement ou de désinvestissement</i>	5 571	84 776
	<i>Stratégies de rendement</i>	-	-
	<i>Autres opérations</i>	-	-
7b	Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par catégorie de marché	5 771	84 776
	<i>Opérations de gré à gré</i>	5 771	84 776
	<i>Opérations sur des marchés réglementés ou assimilés</i>	-	-
7c	Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par nature de risque de marché et d'instrument	5 571	84 776
	<i>Risque de taux</i>	-	-
	<i>Risque de change</i>	5 571	67 746
	<i>Risque actions</i>	-	17 031
7d	Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par nature d'instrument	5 771	84 776
	<i>Contrats d'échange</i>	-	-
	<i>Contrats de garantie de taux d'intérêt</i>	-	-
	<i>Contrats à terme</i>	5 771	84 776
	<i>Options</i>	-	-
7e	Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par durée résiduelle des stratégies	5 771	84 776
	<i>de 0 à 1 an</i>	5 771	84 776
	<i>de 1 à 5 ans</i>	-	-
	<i>Plus de 5 ans</i>	-	-
	<b>Total des engagements donnés (1) + (2) + (3)</b>	<b>42 005</b>	<b>98 877</b>

## A.4 Compte technique non vie pour l'exercice 2019

En milliers d'euros		Opérations brutes 2019	Cessions Rétrocessions	Opérations nettes 2019	Opérations nettes 2018	
<b>1</b>	<b>Primes acquises</b>	(+)	936 833	90 649	846 184	734 170
1a	Primes	(+)	941 519	67 679	873 840	697 629
1b	Variation des primes non acquises	(+/-)	- 4 686	22 970	- 27 656	36 541
<b>2</b>	<b>Produits des placements alloués</b>	(+)	9 403	-	9 403	14 981
<b>3</b>	<b>Autres produits techniques</b>	(+)	3 484	-	3 484	3 315
<b>4</b>	<b>Charges des sinistres</b>	(-)	- 249 866	- 14 452	- 235 414	- 149 574
4a	Prestations et frais payés	(-)	- 217 557	- 20 194	- 197 363	- 154 642
4b	Charges des provisions pour sinistres	(+/-)	- 32 309	5 743	- 38 051	5 068
<b>5</b>	<b>Charges des autres provisions techniques</b>	(+/-)	942	115	827	- 1 820
<b>6</b>	<b>Participation aux résultats</b>	(-)	- 1 468	- 527	- 941	- 1 323
<b>7</b>	<b>Frais d'acquisition et d'administration :</b>	(-)	- 612 257	- 44 203	- 568 054	- 529 646
7a	Frais d'acquisition	(-)	- 487 200	-	- 487 200	- 500 955
7b	Frais d'administration	(-)	- 125 057	-	- 125 057	- 77 955
7c	Commissions reçues des réassureurs	(+)	-	- 44 203	44 203	49 263
<b>8</b>	<b>Autres charges techniques</b>	(-)	- 22 903	-	- 22 903	- 20 519
<b>9</b>	<b>Variation de la provision pour égalisation</b>	(+/-)	-	-	-	- 23
	<b>RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON VIE</b>	(=)	<b>64 168</b>	<b>31 582</b>	<b>32 586</b>	<b>49 561</b>

## A.5 Compte non technique pour l'exercice 2019

En milliers d'euros			Opérations 2019	Opérations 2018
<b>1</b>	<b>Résultat technique de l'assurance vie</b>	(+)	-	-
<b>2</b>	<b>Résultat technique de l'assurance non vie</b>	(+)	32 586	49 561
<b>3</b>	<b>Produits des placements</b>	(+)	39 346	94 002
3a	Revenus des placements	(+)	25 636	30 179
3b	Autres produits des placements	(+)	971	1 028
3c	Profits provenant de la réalisation des placements	(+)	12 739	62 795
<b>4</b>	<b>Produits des placements alloués</b>	(+)	-	-
<b>5</b>	<b>Charges des placements</b>	(-)	- 26 902	- 30 451
5a	Frais internes et externes de gestion des placements et intérêts	(-)	- 17 096	- 15 012
5b	Autres charges des placements	(-)	- 3 454	- 3 308
5c	Pertes provenant de la réalisation des placements	(-)	- 6 352	- 12 130
<b>6</b>	<b>Produits des placements transférés</b>	(-)	- 9 403	- 14 981
<b>7</b>	<b>Autres produits non techniques</b>	(+)	1 676	1 306
<b>8</b>	<b>Autres charges non techniques</b>	(-)	- 48	- 88
<b>9</b>	<b>Résultat exceptionnel</b>	(+/-)	13	613
9a	Produits exceptionnels	(+)	17	681
9b	Charges exceptionnelles	(-)	- 4	- 68
<b>10</b>	<b>Participation des salariés</b>	(-)	-	-
<b>11</b>	<b>Impôt sur les bénéfices</b>	(-)	- 9 757	- 21 881
	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	(=)	<b>27 513</b>	<b>78 081</b>

## **B. Annexes aux comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019**

---

### **B.1 Activité de la société**

Cardif Assurances Risques Divers est une entreprise d'assurance non vie pouvant opérer, suivant les termes des deuxième et troisième alinéas de l'article L.310-1 du Code des assurances, dans le domaine de l'assurance de dommages corporels et des assurances autres que la vie et la capitalisation.

Cardif Assurances Risques Divers exerce son activité en France en assurance directe et à l'étranger au travers de succursales.

### **B.2 Faits marquants de l'exercice**

Aucun fait marquant n'a été identifié au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2019.

### **B.3 Principes, règles et méthodes comptables**

#### **B.3.a Principes généraux**

Les comptes de la société Cardif Assurances Risques Divers sont établis dans le respect des dispositions de la législation, conformément au Code de commerce (articles L.123-12 à L.123-22), en tenant compte des dispositions particulières au secteur de l'assurance qui sont contenues dans le Code des assurances (partie réglementaire, livre III, titre IV Dispositions comptables et statistiques) et le règlement ANC n° 2015-11, modifié par le règlement ANC n° 2016-12, relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance.

Les principes généraux de la comptabilité ainsi que ceux spécifiques à la comptabilité des sociétés d'assurance ont été appliqués en respectant notamment les règles de prudence et d'indépendance des exercices.

Les comptes des succursales sont retraités pour être mis en conformité avec les principes et méthodes comptables français.

#### **B.3.b Permanence des méthodes**

Les principes retenus, ainsi que les règles et méthodes appliquées, sont identiques à ceux retenus pour l'établissement des comptes de l'exercice précédent. Ils ne font donc pas obstacle à la comparaison des postes du bilan, du tableau des engagements reçus et donnés et du compte de résultat relatifs à ces deux exercices.

### B.3.c Eléments postérieurs à la clôture des comptes

L'épidémie de coronavirus a démarré fin 2019, mais n'a été reconnue comme pandémie par l'Organisation mondiale de la santé qu'à partir du 11 mars 2020. De nombreux gouvernements et organismes de réglementation ont adopté diverses mesures pour lutter contre sa propagation, en imposant notamment des restrictions sur les voyages, des quarantaines, des fermetures d'entreprises et d'autres activités ainsi que le confinement de certaines zones. Ces mesures vont affecter la chaîne d'approvisionnement mondiale ainsi que la demande de biens et de services et auront donc un impact important sur la croissance mondiale.

Dans le même temps, les politiques budgétaires et monétaires ont été assouplies pour soutenir l'économie. Alors que ces mesures gouvernementales et leurs effets sont encore en cours d'évolution, l'incertitude demeure élevée concernant l'ampleur des dommages que cette épidémie aura causés aux économies tant au niveau local que mondial.

Les comptes au 31 décembre 2019 ont été préparés sur la base de la continuité d'activité sans effet de cet événement postérieur à la date de clôture. Cette épidémie pourrait avoir des impacts plus ou moins importants sur les états financiers de l'exercice 2020, en fonction notamment de l'évolution des marchés financiers, du volume d'activité et de la sinistralité observés.

Alors que l'effet de ces événements sur BNP Paribas Cardif est largement imprévisible dans la mesure où la pandémie continue de se propager, ces impacts concerneront principalement le résultat technique et l'évaluation des actifs financiers. L'incidence sur l'équilibre technique et financier de l'entreprise dépendra de l'efficacité des effets des mesures contracycliques qui sous-tendent l'évaluation des risques, la mise en action des dispositifs de gestion des risques en matière de couverture des risques financiers ou techniques, l'impact des mesures de sauvegarde et de soutien de l'économie mise œuvre par les pouvoirs publics ou prévues dans la réglementation des activités d'assurance.

### B.3.d Principes comptables et modes d'évaluation du bilan

#### Actifs incorporels

Les logiciels, créés ou achetés, sont inscrits en actifs incorporels à leur prix d'acquisition et sont amortis linéairement sur 3 ou 5 ans et 8 ans pour les logiciels d'infrastructure.

Les autres actifs incorporels sont notamment composés des valeurs de portefeuilles acquis par la compagnie. Ces derniers sont amortis sur une durée n'excédant pas 10 ans.

#### Placements

##### **Coûts d'entrée et règles d'évaluation des valeurs de réalisation en fin d'exercice**

##### *Valeurs mobilières et autres titres à revenu fixe visées à l'article R.343-9 du Code des assurances*

Les obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe sont enregistrées, conformément à l'article R.343-9 du Code des assurances et aux dispositions du Livre I – Titre II du règlement ANC n° 2015-11 (articles 121-1 et suivants), à leur prix d'acquisition, net des revenus courus de la date du dernier détachement à la date de l'achat. Les titres classés dans cette catégorie sont des titres négociés sur un marché reconnu et/ou émis ou garantis par un état membre de l'OCDE. Ils sont remboursables à une date définie et bénéficient d'une garantie de remboursement au terme.

En application de l'article 122-1 du règlement ANC n° 2015-11, la différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement (surcote/décote) est rapportée au résultat, selon un calcul actuariel, sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement, à partir du taux de rendement actuariel constaté lors de l'acquisition. La part amortie est enregistrée au bilan à l'actif (décote) ou au passif (surcote) dans les comptes de régularisation.

Leur valeur de réalisation correspond à leur valeur cotée du dernier jour de cotation de l'exercice ou à leur valeur vénale pour les titres non cotés.

Les obligations convertibles sont comptabilisées selon les dispositions comptables applicables aux titres relevant de l'article R.343-9 du Code des assurances lorsqu'elles répondent aux conditions définies aux premiers alinéas de cet article. Elles sont comptabilisées, jusqu'à leur cession ou leur conversion, comme des obligations classiques, la différence entre leur valeur de remboursement et leur prix d'acquisition est donc étalée sur leur durée de vie et le compte de résultat n'est pas impacté par d'éventuelles moins-values latentes.

Le troisième alinéa de l'article R.343-9 du Code des assurances prévoit la possibilité de comptabiliser, conformément à l'article R.343-10 du Code des assurances, les obligations convertibles en actions qui présentent à l'achat un taux actuariel négatif. L'article 121-9 du règlement ANC n° 2015-11 précise que, lorsqu'elle est exercée, cette option s'applique à l'ensemble des obligations convertibles en actions à taux actuariel négatif.

Cardif Assurances Risques Divers n'a pas d'obligation convertible en actions qui présente à l'achat un taux actuariel négatif en portefeuille.

Conformément au décret 2013-717, les fonds de prêts à l'économie, soit les organismes de titrisation mentionnés au 2° quater de l'article R. 332-2 du Code des assurances et les fonds d'investissement professionnels spécialisés mentionnés au 7° quinquies de l'article R. 332-2, ne relèvent pas de l'article R.343-9.

#### *Valeurs amortissables visées à l'article R.343-10 du Code des assurances*

Les dispositions de l'article 122-1 du règlement ANC n° 2015-11 relatives à l'amortissement des surcotes / décotes s'appliquent également aux valeurs amortissables visées à l'article R.343-10 du Code des assurances. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est ainsi rapportée au résultat, selon un calcul actuariel, sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement, à partir du taux de rendement actuariel constaté lors de l'acquisition. La part amortie est enregistrée au bilan à l'actif (décote) ou au passif (surcote) dans les comptes de régularisation.

Leur valeur de réalisation correspond à leur valeur cotée du dernier jour de cotation de l'exercice ou à leur valeur vénale pour les titres non cotés.

#### *Actions et autres titres à revenu variable de l'article R 343-10*

Les actions et autres titres à revenu variable sont inscrits à leur prix de revient. Leur valeur de réalisation en fin d'exercice est déterminée selon les dispositions du Livre I – Titre II du règlement ANC n° 2015-11 et correspond :

- pour les valeurs mobilières et titres de toute nature cotés, au dernier cours coté au jour de l'inventaire ;
- pour les titres de participation non cotés, à leur valeur d'utilité pour l'entreprise ;
- pour les autres titres non cotés, à leur valeur vénale, déterminée par interrogation de brokers ou de contreparties, sans faire référence à un modèle interne à l'entreprise ;

- pour les actions de sociétés d'investissement à capital variable (SICAV) et les parts de fonds communs de placement (FCP), au dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire.

#### *Instruments financiers à terme*

Cardif assurances Risques Divers a recours aux produits dérivés afin de gérer plus efficacement les actifs financiers détenus. Ces produits sont utilisés dans une optique de couverture. Les opérations initiées à ce titre peuvent être réalisées via des instruments de gré à gré ou négociés sur un marché réglementé.

Conformément au règlement du CRC n° 2002-09 modifié du 12 décembre 2002, complété par l'avis du CNC n° 2004-04 du 25 mars 2004 :

- les flux sur un instrument financier à terme souscrit dans le cadre d'une stratégie d'investissement futur sont enregistrés en compte de régularisation puis incorporés au prix d'achat des placements,
- les flux perçus, réglés ou latents sur un instrument financier à terme souscrit dans le cadre d'une stratégie de rendement sont inscrits en compte de résultat de manière échelonnée sur la durée prévue de la stratégie en tenant compte du taux de rendement effectif de l'instrument financier à terme.

#### **Provisions pour dépréciation**

Les titres relevant de l'article R.343-9 du Code des assurances sont dépréciés selon les dispositions des articles 123-1 à 123-5 du règlement ANC n° 2015-11.

Les titres relevant de l'article R.343-10 du Code des assurances sont dépréciés selon les dispositions des articles 123-6 à 123-19 de ce règlement.

#### *Valeurs amortissables de l'article R.343-9*

Dans le cas des titres à revenu fixe et dont la valeur de remboursement est garantie, relevant de l'article R.343-9 du Code des assurances, une provision pour dépréciation n'est constatée qu'en cas de risque de contrepartie avéré. Dans ce cas, le montant de la dépréciation est égal à la différence entre la valeur comptable du placement, et la valeur recouvrable estimée. La valeur comptable du placement est égale au prix d'acquisition pied de coupon, diminué ou augmenté respectivement des amortissements de surcotes ou des produits de décotes et augmenté des intérêts courus.

#### *Valeurs amortissables de l'article R.343-10*

Les valeurs amortissables visées à l'article R.343-10 du Code des assurances sont provisionnées selon les dispositions prévues par l'article 123-7 du règlement ANC n° 2015-11. Le règlement définit le principe général d'une dépréciation différenciée selon l'horizon de détention, en distinguant le risque de crédit des autres risques liés aux évolutions du marché.

Lorsque l'organisme d'assurance a l'intention et la capacité de détenir les valeurs amortissables visées à l'article R.343-10 du Code des assurances jusqu'à leur maturité, les dépréciations à caractère durable s'analysent au regard du seul risque de crédit ; en l'absence de risque de crédit avéré, aucune moins-value latente liée à une hausse des taux sans risque n'est provisionnée dans les comptes de l'organisme.

Lorsque l'organisme d'assurance n'a pas l'intention ou la capacité de détenir ces mêmes placements jusqu'à leur maturité, les dépréciations à caractère durable sont constituées en analysant l'ensemble des risques identifiés sur ce placement en fonction de l'horizon de détention considéré.

### Actions et autres titres à revenu variable

Lorsque la valeur de marché des valeurs mobilières cotées à revenu variable et des immeubles est inférieure à leur valeur nette comptable de plus de 20 % à la date de clôture et ceci depuis six mois consécutifs, lesdites valeurs font l'objet d'une revue afin de déterminer la nécessité ou non d'une provision pour dépréciation durable. L'article 123-10 du règlement ANC n° 2015-11 précise que le seuil de 20% s'applique lorsque les marchés sont stables, ce critère étant porté à 30% lorsque les marchés présentent une volatilité importante.

Pour l'arrêté des comptes du 31 décembre 2019, le seuil de 20% évoqué ci-dessus est maintenu.

La revue des actifs est réalisée en fonction de la valeur recouvrable des valeurs mobilières et immeubles concernés qui dépend de l'horizon de détention envisagé. La valeur recouvrable est déterminée par une approche prospective multicritère fondée sur les éléments disponibles tels que l'actualisation des flux futurs, l'actif net réévalué et les rapports communément utilisés pour apprécier les perspectives de rentabilité de chaque ligne de titres.

Une provision pour dépréciation durable est ainsi constituée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable. Dans le cas contraire aucune provision n'est enregistrée.

Par exception, les titres destinés à être cédés font, quant à eux, l'objet d'une provision calculée par référence au cours de bourse.

### Actifs d'exploitation

Les aménagements des locaux d'exploitation et les matériels sont portés en actifs corporels d'exploitation à leur coût de revient ou à leur prix d'acquisition. La durée et le mode d'amortissement pratiqués sont adaptés à la nature des catégories d'actifs corporels :

- aménagements et installations : linéairement sur dix ans ;
- matériels informatiques : dégressif sur trois ans ;
- matériels de bureau : linéairement sur cinq ans ;
- autres mobiliers et matériels : linéairement sur cinq ans.

### Provisions techniques

#### **Provision mathématique des rentes**

La provision mathématique des rentes représente la valeur actuelle des engagements de l'entreprise concernant les rentes d'incapacité et d'invalidité et accessoires de rentes mis à sa charge.

#### **Provision pour primes non acquises**

La provision pour primes non acquises constate, pour l'ensemble des contrats en cours, la part calculée prorata temporis des primes émises et restant à émettre qui se rapporte à la période comprise entre la date d'inventaire et la prochaine échéance de la prime ou à défaut le terme du contrat.

#### **Provision pour sinistres à payer**

La provision pour sinistres à payer représente la valeur estimative des dépenses, en principal et en frais, nécessaires au règlement des sinistres. Elle est définie avec un niveau de prudence normé, fixé par le Comité de Suivi des Engagements (CSE) de BNP Paribas Cardif conformément au « risk appetite » de l'entreprise validé par le Risk Policy Committee du Groupe.

### **Provision pour participation aux bénéfiques et ristournes**

La provision pour participation aux bénéfiques et ristournes enregistre au bilan le montant des participations qui reviennent aux bénéficiaires de contrats collectifs de dommages corporels.

### **Provision pour égalisation**

Cette provision est destinée à faire face aux fluctuations de sinistralité afférentes aux opérations d'assurance de groupe contre les risques de dommages corporels, risques caractérisés par une fréquence faible et un coût unitaire élevé.

## Autres provisions techniques

### **Provision pour risque d'exigibilité**

La provision pour risques d'exigibilité (PRE) des engagements techniques est une provision destinée à faire face aux engagements dans le cas de moins-value latente nette sur l'ensemble des actifs mentionnés à l'article R.343-10 du Code des assurances, calculée dans les conditions définies à l'article R.343-5.

Cette base de calcul exclut les titres amortissables classés en R.343-10 que l'entreprise a l'intention et la capacité de détenir jusqu'au terme.

Selon les dispositions de l'article R.343-5 du Code des assurances, une moins-value latente nette globale des placements mentionnés à l'article R.343-10 est constatée lorsque la valeur nette comptable de ces placements est supérieure à la valeur globale de ces mêmes placements évalués comme suit :

- pour les valeurs mobilières cotées et les titres cotés mentionnés au paragraphe a de l'article R.343-11, la valeur retenue est le cours moyen calculé sur les trente derniers jours précédant le jour de l'inventaire ou, à défaut, le dernier cours coté avant cette date ;
- pour les actions de sociétés d'investissement à capital variable et les parts de fonds communs de placement mentionnés au paragraphe c de l'article R.343-11, la valeur retenue est la moyenne des prix de rachat publiés au cours des trente derniers jours précédant le jour de l'inventaire ou, à défaut, le dernier prix de rachat publié avant cette date ;
- pour les autres actifs, leur valeur est évaluée selon les règles prévues à l'article R.343-11.

Au 31 décembre 2019, l'évaluation des actifs concernés met en évidence une plus-value latente globale. Aucune PRE n'a, de ce fait, été constituée.

### **Provision pour risques croissants**

La provision pour risques croissants concerne les risques de maladie ou d'invalidité. Elle est constituée pour des contrats à primes périodiques constantes, contrats pour lesquels le risque croît avec l'âge des assurés.

### **Provision pour risques en cours**

La provision pour risques en cours est destinée à couvrir, pour l'ensemble des contrats en cours, la charge des sinistres et des frais afférents aux contrats qui n'est pas couverte par la provision pour primes non acquises.

De plus, elle vise à prendre en compte les pertes futures que peuvent générer les contrats dont le tarif n'est pas révisable pour la période au cours de laquelle la garantie est accordée.

## Créances et dettes

Les créances et les dettes sont enregistrées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire d'une créance est inférieure à sa valeur comptable.

## Comptes de régularisation

### **Intérêts et loyers acquis non échus**

Ce poste correspond au montant des intérêts courus sur titres et des loyers acquis à la date du bilan mais non encore exigibles.

### **Frais d'acquisition reportés non vie**

Il s'agit de la fraction non imputable à l'exercice des frais d'acquisition des contrats constatés en charge de l'exercice.

Le montant reporté est calculé contrat par contrat ou sur la base de méthodes statistiques, dans les mêmes conditions et selon les mêmes méthodes que la provision pour primes non acquises; il ne peut faire l'objet d'une augmentation ultérieure. Il est amorti linéairement sur la durée restant à courir entre la date de l'inventaire et la fin de la période d'imputation des frais et, au maximum, sur 5 exercices.

## **B.3.e Principes comptables et modes d'évaluation du compte de résultat**

### Primes

Les primes correspondent aux primes émises nettes d'annulations et de renonciations, pour la part acquise à la période en application du principe de spécialisation des exercices.

Les primes émises, ayant fait l'objet d'annulations ou de renonciations, sont déduites de la rubrique « Primes ».

### Sinistres

Les sinistres comprennent l'ensemble des sinistres survenus, à la fois les sinistres déclarés et les sinistres non déclarés, dénommés sinistres inconnus ou bien tardifs ou encore IBNR (Incurred But Not Reported), ainsi que les frais de règlement des sinistres.

### Opérations de réassurance

Les primes, sinistres et provisions sont enregistrés bruts de cession en réassurance.

Les opérations cédées sont déterminées pour chaque élément concerné et comptabilisées en conformité avec les termes des différents traités et en utilisant les mêmes règles de comptabilisation et d'évaluation que celles qui s'appliquent aux éléments bruts.

Pour les acceptations en réassurance, les éléments reçus des cédantes sont enregistrés en comptabilité sans décalage. Lorsque l'existence d'une perte sur les acceptations en réassurance est connue, celle-ci est provisionnée pour son montant prévisible.

En matière de contrats de réassurance, dite « finite » et de contrats de réassurance purement financière mentionnés aux articles 210-1 à 210-8 du règlement ANC n° 2015-11, lorsque ces opérations ont une

importance significative, une description des principes et méthodes comptables utilisés pour enregistrer ces opérations ainsi que les méthodes d'évaluation qui leur sont appliquées doivent être obligatoirement fournies dans l'annexe aux comptes annuels.

L'analyse des traités de réassurance n'a pas conduit à identifier d'opérations concernées par cette réglementation.

### Produits et charges des placements

Les produits des placements comprennent les intérêts courus de l'exercice, ainsi que les loyers et les dividendes acquis de l'exercice et les profits de cessions. Les charges des placements comprennent notamment les frais de fonctionnement internes engagés pour la réalisation des activités de gestion des actifs.

Les plus ou moins-values sur cessions de titres et valeurs mobilières sont déterminées selon la méthode premier entré - premier sorti (FIFO) et rapportées au compte de résultat de l'année de la cession.

Les produits des placements ainsi que les charges sont inscrits dans le compte non technique. A la date d'inventaire, la quote-part des produits et des charges correspondant à la rémunération financière des engagements envers les assurés est déduite du compte non technique et portée au compte technique non vie.

Ces quotes-parts de produits et de charges sont calculées sur la base du rapport entre les capitaux propres et la somme des provisions techniques nettes de réassurance et des capitaux propres à la date de clôture.

### Opérations en devises

Le traitement comptable des opérations en devises suit les dispositions du Livre II – Titre IV du règlement ANC n° 2015-11 (articles 240-1 et suivants).

Les opérations de change sont réparties selon deux catégories :

- les opérations portant sur des actifs ou passifs générant une position de change dite « structurelle » concernent principalement les titres de participation, les dotations aux succursales et la couverture du risque de change associé par des emprunts ou des ventes à terme en devises. Les différences de conversion sur les positions de change structurelles, évaluées par différence entre le cours de change de la devise concernée au jour de l'opération (cours historique) et le cours de clôture, sont constatées au bilan et hors bilan dans des comptes spécifiques,
- les opérations générant une position de change dite « opérationnelle » concernent les autres opérations en devises. Les différences de conversion sur les positions de change opérationnelles sont constatées en résultat de change au compte de résultat.

La dépréciation durable des titres de participation en devises est calculée en euros, par comparaison du coût historique en euros et de la valeur recouvrable en euros calculée à la date de clôture.

## Charges d'exploitation

Les frais de gestion sont enregistrés, au fur et à mesure des dépenses de fonctionnement, selon leur nature. Pour la présentation des comptes annuels, les frais par nature sont reclassés dans des comptes de charges ouverts selon leur destination.

Les destinations sont celles correspondant à la classification réglementaire :

- frais de règlement des sinistres ;
- frais d'acquisition ;
- frais d'administration ;
- frais de gestion des placements ;
- autres charges techniques.

Le reclassement des frais directement affectables à une seule destination s'effectue individuellement et sans application de clés forfaitaires, sur la base des informations fournies lors de l'engagement budgétaire de la dépense ou par la facture. Les commissions, quant à elles, sont pré affectées par produit et inscrites en frais d'acquisition et d'administration.

Lorsqu'une dépense a plusieurs destinations ou n'est pas directement affectable, elle est imputée aux différents comptes par destination, par application d'une clé de répartition justifiée à la clôture de l'exercice. Les clés retenues sont fondées sur des critères quantitatifs, objectifs, appropriés et contrôlables, directement liés à la nature des charges concernées.

## Résultat non technique

Les produits et charges non techniques sont ceux non liés à l'activité d'assurance.

## Provision pour engagements sociaux

Outre les avantages à court terme (salaires, les congés annuels, l'intéressement, la participation, l'abondement) dont la charge est refacturée en France à Cardif Assurances Risques Divers par le GIE BNP Paribas Cardif, Cardif Assurances Risques Divers comptabilise les engagements relatifs aux avantages consentis au personnel (en France, sous forme de refacturation par le GIE précité). Ces engagements sont constitués par :

- les avantages à long terme qui comprennent principalement les congés rémunérés (compte épargne temps, congés d'ancienneté) et les primes liées à l'ancienneté (médailles du travail). La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, les éléments de réévaluation sont comptabilisés en résultat.
- les avantages postérieurs à l'emploi, constitués exclusivement au 31 décembre 2019 des indemnités de fin de carrière : conformément à la recommandation de l'ANC, les indemnités de fin de carrière sont considérées comme des avantages à prestations définies, constituant un engagement à la charge de l'entreprise qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le passif net comptabilisé au titre des régimes postérieurs à l'emploi est la différence entre la valeur actualisée de l'obligation et la valeur de marché des actifs du régime (s'ils existent). La valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies est déterminée en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par l'entreprise et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées.

Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.

La charge annuelle comptabilisée au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, des intérêts nets liés à l'actualisation du passif (actif) net, des coûts des services passés résultant des éventuelles modifications ou réductions de régimes, ainsi que des conséquences des liquidations éventuelles de régimes.

Les éléments de réévaluation du passif net sont également comptabilisés directement en résultat. Ils comprennent les écarts actuariels, le rendement des actifs du régime et la variation de l'effet du plafonnement éventuel de l'actif (à l'exclusion des montants pris en compte dans le calcul des intérêts nets sur le passif ou l'actif net au titre des prestations définies).

### Participation des salariés

La participation des salariés est comptabilisée par le GIE BNP Paribas Cardif pour son montant global. Une quote-part de cette participation est donc comprise dans les prestations facturées par le GIE à Cardif Assurances Risques Divers.

### Intéressement des salariés

L'intéressement des salariés est comptabilisé par le GIE BNP Paribas Cardif pour son montant global. Une quote-part de cet intéressement est donc comprise dans les prestations facturées par le GIE à Cardif Assurances Risques Divers.

### Impôt sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices constitue une charge de la période à laquelle se rapportent les produits et les charges, quelle que soit la date de son paiement effectif.

La loi de finances pour 2018 prévoyait des baisses du taux de l'IS successives, étalées de 2018 à 2022. Pour l'exercice 2019, les taux d'IS sont identiques à ceux de l'année précédente : les premiers 500.000 euros de bénéfices sont imposés à 28%, au-delà le taux s'élève à 33,1/3%.

A ceci s'ajoute la contribution sociale sur les bénéfices égale à 3,3% du montant de l'IS diminué d'un abattement de 763 000 €.

Cardif Assurances Risques Divers est membre du groupe fiscal constitué par la société tête de groupe BNP Paribas S.A et a signé le 9 décembre 2019 une nouvelle convention applicable à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

La charge d'impôt est supportée par les sociétés intégrées comme en l'absence d'intégration fiscale. En cas de déficit, Cardif Assurances Risques Divers recevra à titre définitif une somme égale à l'économie d'impôt procurée au groupe fiscal. En conséquence, Cardif Assurances Risques Divers sera privée du report de son déficit pour la détermination ultérieure de sa charge contributive.

### Impôts différés

Lorsque la période sur laquelle les produits et les charges concourant au résultat comptable ne coïncide pas avec celle au cours de laquelle les produits sont taxés et les charges sont déductibles fiscalement, Cardif Assurances Risques Divers comptabilise un impôt différé, déterminé selon la méthode du report variable et

prenant pour base l'intégralité des produits et des charges en différence temporaire entre le résultat comptable et le résultat fiscal.

La diminution potentielle du taux d'impôt a une incidence sur l'évaluation des impôts différés, en fonction des taux en vigueur à la clôture et applicables aux différences temporaires lorsqu'elles se réaliseront (règlement CRC n° 9902, §3150).

### **B.3.f Principes comptables et modes d'évaluation des engagements reçus et donnés**

#### **Instrument financiers à terme**

Les montants correspondant à la valeur nominale des opérations d'achat ou de vente non dénouées de ces instruments sont mentionnés en engagements hors bilan.

Les opérations de change à terme concernent la couverture des investissements nets en devises de certaines filiales et succursales étrangères dont la devise de fonctionnement n'est pas l'euro. Ces investissements sont couverts par un emprunt en devises comptabilisé dans les comptes au bilan :

- Les engagements donnés correspondent aux devises à livrer dans la monnaie des investissements réalisés converti en euros.
- Les engagements reçus correspondent aux devises à recevoir dans la monnaie de la dette de couverture convertie en euros.

Les contrats Future en position vendeuse permettent une couverture contre le risque de baisse de l'indice action ou, dans le cas de Future de taux, une couverture contre le risque de baisse des taux.

#### **Autres engagements**

##### **Positions de change**

Les comptes de position de change et de contrevaieur de positions de change des IFT sur devises sont enregistrés dans le hors bilan et convertis aux cours de change à la date d'inventaire.

##### **Engagements des réassureurs**

La part des réassureurs dans les provisions techniques peut être représentée par des valeurs devant appartenir à la liste des actifs réglementés selon l'article R.332-17 du Code des assurances, nanties par le réassureur dans le cadre des opérations de réassurance cédée ; la valeur de ces titres figure alors en engagements hors bilan. Elle peut également, sur autorisation de l'ACPR, être représentée par des cautions bancaires.

## B.4 Informations sur les postes du bilan

Sauf mention particulière, les montants sont exprimés en milliers d'euros.

### B.4.a Mouvements ayant affecté certains éléments de l'actif

#### Mouvements de certains éléments de l'actif

En milliers d'euros	Brut 31 décembre 2018	Mouvements de l'exercice	Brut 31 décembre 2019
<b>Actifs incorporels</b>	<b>24 636</b>	<b>- 1 358</b>	<b>23 278</b>
Placements immobiliers :			
- Terrains et constructions			
- Part de sociétés immobilières		36	36
<b>Total des Placements immobiliers</b>		<b>36</b>	<b>36</b>
Titres sur entreprises liées ou avec lien de participation			
- Actions (titres de propriété)	7 934	393	8 327
- Obligations et titres de créances	9 861	-	9 861
- Créances pour espèces déposées chez les cédantes			
- Autres créances	9 075	- 1 427	7 648
<b>Total titres sur entreprises liées ou avec lien de participation</b>	<b>26 870</b>	<b>- 1 034</b>	<b>25 836</b>
<b>Créances pour espèces déposées chez les cédantes</b>	<b>990</b>	<b>18 455</b>	<b>19 445</b>
<b>Placements des contrats UC</b>			

#### Amortissements et provisions pour dépréciation des éléments de l'actif

En milliers d'euros	Brut 31 décembre 2019	Amortissements	Provisions	Net 31 décembre 2019	Net 31 décembre 2018
<b>Actifs incorporels</b>	<b>23 278</b>	<b>- 15 796</b>	<b>- 850</b>	<b>6 632</b>	<b>7 632</b>
Placements immobiliers :					
- Terrains et constructions	-	-	-	-	-
- Part de sociétés immobilières	36	-	-	36	-
<b>Total des Placements immobiliers</b>	<b>36</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>36</b>	<b>-</b>
Titres sur entreprises liées ou avec lien de participation					
- Actions (titres de propriété)	8 327	-	-	8 327	7 934
- Obligations et titres de créances	9 861	-	-	9 861	9 861
- Espèces déposées chez les cédantes	-	-	-	-	-
- Autres créances	7 648	-	-	7 648	9 075
<b>Total titres sur entreprises liées ou avec lien de participation</b>	<b>25 836</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>25 836</b>	<b>26 870</b>
<b>Créances pour espèces déposées chez les cédantes</b>	<b>19 445</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>19 445</b>	<b>990</b>
<b>Placements des contrats UC</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

## B.4.b Informations relatives aux autres placements

En milliers d'euros	31 décembre 2019			31 décembre 2018		
	Valeur Brute	Amort. & Provisions	Valeur Nette	Valeur Brute	Amort. & Provisions	Valeur Nette
Actions et autres titres à revenu variable	274 223	- 29	274 194	337 373	- 5	337 368
Obligations, TCN et autres titres à revenu fixe	987 792	-	987 792	929 177	-	929 177
Prêts et avances sur polices	-	-	-	-	-	-
Dépôts auprès des établissements de crédit	4 624	-	4 624	4 744	-	4 744
Autres	-	-	-	-	-	-
<b>Total des autres placements</b>	<b>1 266 639</b>	<b>- 29</b>	<b>1 266 610</b>	<b>1 271 294</b>	<b>- 5</b>	<b>1 271 289</b>

## B.4.c Etat récapitulatif des placements

En milliers d'euros	31 décembre 2019			31 décembre 2018		
	Valeur Brute	Valeur Nette	Valeur de Réalisation	Valeur Brute	Valeur Nette	Valeur de Réalisation
1. Placements immobiliers	36	36	30	1	1	1
2. Actions et autres titres à revenu variable (autres que les parts D'OPCVM)	44 077	44 048	51 969	46 217	46 212	45 107
3. Parts d'OPCVM (autres que celles visées en 4)	64 453	64 453	79 358	50 870	50 870	53 802
4. Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	174 020	174 020	177 229	248 219	248 219	247 789
5. Obligations et autres titres à revenu fixe	997 654	1 001 822	1 056 126	938 756	934 026	929 745
6. Prêts hypothécaires	-	-	-	-	-	-
7. Autres prêts et effets assimilés	-	-	-	-	-	-
8. Dépôts auprès des entreprises cédantes	19 445	19 445	19 445	990	990	-
9. Dépôts (autres que ceux visés en 8) et cautionnements en espèces et autres placements	11 045	11 045	12 254	14 163	14 163	9 800
<b>Sous total</b>	<b>1 310 730</b>	<b>1 314 869</b>	<b>1 396 411</b>	<b>1 299 216</b>	<b>1 294 481</b>	<b>1 286 244</b>
10. Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-	-	-	-	-
Placements immobiliers	-	-	-	-	-	-
Titres à revenus variables autres que des parts d'OPCVM	-	-	-	-	-	-
OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	-	-	-	-	-	-
Autres OPCVM	-	-	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-	-	-
<b>Sous total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
11. Autres instruments financiers à terme	-	- 160	667	-	714	696
<b>Total Placements</b>	<b>1 310 730</b>	<b>1 314 709</b>	<b>1 397 078</b>	<b>1 299 216</b>	<b>1 295 195</b>	<b>1 286 940</b>

## Placements selon leurs règles d'évaluation

En milliers d'euros	31 décembre 2019			31 décembre 2018		
	Valeur Brute	Valeur Nette	Valeur de Réalisation	Valeur Brute	Valeur Nette	Valeur de Réalisation
Placements évalués selon l'article R 343-9	969 991	974 124	1 027 482	920 403	916 006	905 319
Titres à revenu fixe	-	-	-	-	-	-
Placements évalués selon l'article R 343-10	336 236	336 081	363 885	378 813	379 189	381 621
Placements autres que les titres à revenu fixe	-	-	-	-	-	-
<b>Total Placements</b>	<b>1 306 227</b>	<b>1 310 206</b>	<b>1 391 367</b>	<b>1 299 216</b>	<b>1 295 195</b>	<b>1 286 940</b>
Autres IFT	4 503	4 503	5 711	-	-	-
<b>Total Placements</b>	<b>1 310 730</b>	<b>1 314 709</b>	<b>1 397 078</b>	<b>1 299 216</b>	<b>1 295 195</b>	<b>1 286 940</b>

## Placements selon leur affectation

En milliers d'euros	31 décembre 2019			31 décembre 2018		
	Valeur Brute	Valeur Nette	Valeur de Réalisation	Valeur Brute	Valeur Nette	Valeur de Réalisation
<b>Valeurs affectables à la représentation des provisions techniques autres que celles visées ci-dessous</b>	<b>1 254 984</b>	<b>1 259 718</b>	<b>1 333 137</b>	<b>1 261 616</b>	<b>1 258 228</b>	<b>1 249 178</b>
<b>Valeurs déposées chez les cédantes</b>	<b>19 445</b>	<b>19 445</b>	<b>19 445</b>	<b>990</b>	<b>990</b>	<b>-</b>
Autres affectations ou sans affectation	36 300	35 545	44 496	36 610	35 977	37 762
<b>Total Placements</b>	<b>1 310 730</b>	<b>1 314 709</b>	<b>1 397 078</b>	<b>1 299 216</b>	<b>1 295 195</b>	<b>1 286 940</b>
Primes échues assurés débiteurs et créances assurés	-	-	-	-	-	-
Comptes courants et caisse	35 369	35 369	35 369	144 628	144 628	144 628
Comptes de régularisation liés aux IFT	-	-	-	-	-	-
Intérêts et loyers courus	8 806	8 806	8 806	10 500	10 500	10 500
<b>Total Actifs affectables</b>	<b>44 175</b>	<b>44 175</b>	<b>44 175</b>	<b>155 128</b>	<b>155 128</b>	<b>155 128</b>

## Provisions relatives aux placements

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Provision pour dépréciation durable (figurant en diminution de la valeur brute des Placements)	29	5
Provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques (figurant en Autres provisions techniques)	-	-
<b>Total</b>	<b>29</b>	<b>5</b>

Au 31 décembre 2019, l'évaluation des actifs visés à l'article R.343-10 du Code des assurances met en évidence une plus-value latente globale, justifiant l'absence de provision pour risque d'exigibilité.

## Soldes non encore amortis et non encore repris

Les soldes non encore amortis et non encore repris correspondant à la différence sur prix de remboursement des titres amortissables évalués conformément aux articles R.343-9 et R.343-10 se détaillent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Soldes non encore amortis	10 565	24 906
Soldes non encore repris	10 026	3 881

## Instruments financiers à terme

**Caractéristiques générales des ventes à terme de Devises**

1	Nature de la stratégie	Investissement
2	Cohérence de la stratégie, objectifs, respect des engagement passif et gestion de ses capitaux	Couverture du risque de hausse des fixings
3	Placements ou groupe de placements concernés	Emprunts en devises pour doter les succursales ou les filiales
4	Lien placement et IFT	Valorisation corrélée et identique en cas de hausse des fixings
5	Période de dénouement prévue	Au terme ou à tout moment en fonction des anticipations de marché ou de contraintes ALM
6	Méthode retenue pour évaluer l'efficacité de la stratégie	Valorisation de l'IFT et des emprunts liés
7	Conditions de remplacement de l'IFT par un autre	Maturité de l'IFT
8	Méthode comptable retenue et mode de calcul du TRE	Distinction entre la valeur intrinsèque et la valeur temps, pas d'étalement au TRE

**Détail des contrats de ventes à terme de devises en cours au 31 décembre 2019***Engagements reçus en milliers d'euros*

Devise	Emission	Échéances	Montant en devises (en milliers)		Cours clôture EUR	Conversion en euros (en milliers)	
			< 3 mois (**)	> 3 mois		< 3 mois	> 3 mois
EUR	04/12/2019	04/12/2020		6 290	1,0000		6 290
EUR			-	6 290	-	-	6 290

\*\* à partir de la date d'émission

*Engagements donnés en milliers d'euros*

Devise	Emission	Échéances	Montant en devises (en milliers)		Cours clôture EUR	Conversion en euros (en milliers)	
			< 3 mois (**)	> 3 mois		< 3 mois	> 3 mois
TWD	04/12/2019	04/12/2020		187 112	33,59		5 571
TWD			-	187 112		-	5 571

\*\* à partir de la date d'émission

**B.4.d Echancier des créances et des dettes**

Les créances et dettes s'analysent ainsi selon leur durée résiduelle :

<i>En milliers d'euros</i>				2019
	< 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
Primes restant à émettre	-	-	-	-
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	195 698	-	-	195 698
Créances nées d'opérations de réassurance	8 696	-	-	8 696
Personnel	137	-	-	137
Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	11 061	-	-	11 061
Débiteurs divers				-
<i>Comptes courants d'associés</i>	2 877	-	-	2 877
<i>Divers produits à recevoir</i>				-
Autres	42 108	-	-	42 108
<b>Total des créances</b>	<b>260 577</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>260 577</b>

En milliers d'euros				2019
	< 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	235 095	-	-	235 095
Dettes nées d'opérations de réassurance	39 864	-	-	39 864
Dettes envers des établissements de crédit	28 334	-	-	28 334
Autres emprunts, dépôts, cautionnements reçus	8 155	-	-	8 155
Personnel	3 342	-	-	3 342
Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	27 355	-	-	27 355
Créanciers divers	-	-	-	-
<i>Comptes courants d'associés</i>	-	-	-	-
<i>Divers charges à payer</i>	1 096	-	-	1 096
<i>Autres</i>	64 820	-	-	64 820
<b>Total des dettes</b>	<b>408 060</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>408 060</b>

Le poste « Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus » :

En milliers d'euros	Montant en devises d'origine	Contrevaieur en euros
Emprunts en USD pour le financement des succursales	6 347	5 475
Emprunts en JPY pour le financement des succursales	-	-
Emprunts en CHF pour le financement des succursales	3 100	2 678
Titres donnés en pension	-	-
Autres dépôts et cautionnements	2	2
<b>Total</b>	<b>9 449</b>	<b>8 155</b>

### Emprunts en devise

Dans le cadre de la gestion globale du risque de change, les investissements dans les succursales sont financés par la mise en place d'emprunts libellés dans les devises d'expression des filiales concernées.

Dans le cas où Cardif Assurances Risques Divers n'a pas accès au marché local des capitaux, la couverture de change est faite sous la forme d'un instrument complexe combinant emprunt en dollars et vente à terme contre dollars de la devise considérée.

### Titres donnés en pension

Malgré le transfert de propriété, les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan de Cardif Assurances Risques Divers (code monétaire et financier – article L211-32).

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire, et devant être restituée à l'issue de la pension, est également individualisée dans le poste "Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus".

Au 31 décembre 2019, Cardif Assurances Risques Divers n'a donné aucun titre en pension.

### B.4.e Participations et entreprises liées

Cardif Assurances Risques Divers détient 18% des actions de la société Cardif Services AEIE pour un montant de 2 milliers d'euros.

Cardif Assurances Risques Divers est, au 31 décembre 2019, associé indéfiniment responsable des sociétés suivantes :

Nom	Siège	Forme Juridique	N° Siren
GIE BNP Paribas Cardif	1, bd Haussmann 75009 PARIS	GIE	318 246 899
SCI Cardimmo	1, bd Haussmann 75009 PARIS	SCI	374 370 040

### B.4.f Opérations se rapportant à des entreprises liées et avec lesquelles existe un lien de participation

En milliers d'euros	31 décembre 2019		31 décembre 2018	
	Entreprises liées	Lien de Participation	Entreprises liées	Lien de Participation
<b>PLACEMENTS</b>				
Actions et autres titres à revenu variable	8 251		7 857	
Obligations, TCN et autres titres à revenu fixe	9 938		9 938	
Titres subordonnés à durée indéterminée et TSR				
Dépôts auprès d'établissements de crédit	1 457		3 656	
Autres placements				
Créances espèces déposées chez les cédantes				
Créances rattachées à des participations	6 191		5 419	
<b>TOTAL PLACEMENTS</b>	<b>25 836</b>	<b>-</b>	<b>26 870</b>	<b>-</b>
Placements représentant les contrats en UC (y compris les placements immobiliers)	-	-	-	-
Placements immobiliers et autres placements	-	-	-	-
<b>CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION</b>				
Créances nées d'opérations d'assurance directe				
. créances sur les preneurs d'assurance				
. créances sur les intermédiaires d'assurance	35 302		90 742	
. autres créances	-		-	
Créances nées d'opérations de réassurance	-		924	
Débiteurs divers	2 003	3 244	2 690	3 244
Comptes de régularisation	221	560	702	699
<b>TOTAL CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION</b>	<b>37 526</b>	<b>3 804</b>	<b>95 058</b>	<b>3 943</b>
<b>DETTES</b>				
Passifs subordonnés	252 501		252 624	
Dettes nées d'opérations d'assurance directe				
Dettes sur les preneurs d'assurance				
Dettes sur les intermédiaires d'assurance	55 072		67 672	
Autres dettes	28 359		22 529	
Dettes nées d'opérations de réassurance	1 790		494	
Dettes envers les établissements de crédit	29 671		41 020	
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus		8 153		38 288
Pensions livrées	-		27 155	
Créditeurs divers	210	9 513	226	9 096
Comptes de régularisation	- 374	3 915	- 877	974
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>367 229</b>	<b>21 581</b>	<b>410 843</b>	<b>48 358</b>

## B.4.g Capital social

Au 31 décembre 2019, le capital social se compose de 1 350 140 actions ordinaires d'une valeur nominale de 16 euros.

En milliers d'euros	Solde au 31 décembre 2018	Affectation du résultat (et dividendes versés)	Augmentation de capital	Résultat de l'exercice	Solde au 31 décembre 2019
Capital social	21 602				21 602
<b>Total Capital</b>	<b>21 602</b>				<b>21 602</b>
Prime d'émission	310 462				310 462
Prime de fusion	-				-
<b>Total Primes liées au capital social</b>	<b>310 462</b>				<b>310 462</b>
Réserve de capitalisation	-				-
Autres réserves	-				-
Fonds de garantie des assurés	-				-
<b>Total Réserves</b>	<b>-</b>				<b>-</b>
Report à nouveau	2				4
Résultat de l'exercice	78 081	- 78 081		27 513	27 513
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>	<b>410 147</b>	<b>- 78 081</b>	-	<b>27 513</b>	<b>359 581</b>
Dividendes distribués	-	78 081			-

## B.4.h Passifs subordonnés

### Caractéristiques des émissions de titres subordonnés responsables (TSR)

Nature	Date	Nominal (en K€)	Nombre de titres	Total (en K€)	Intérêt annuel	Paiement	Échéance	Souscrit par
Titres	03/07/2018	1	24 000	24 000	Taux fixe	Trimestriel	03/07/2028	BNP Paribas Cardif SA
Titres	28/06/2016	100	2 000	200 000	Taux variable	Trimestriel	28/06/2026	BNP Paribas SA
<b>TOTAL TSR</b>				<b>224 000</b>				

Les intérêts courus comptabilisés au titre de l'exercice 2019 pour les TSR s'élèvent à 1 446 milliers d'euros.

### Caractéristiques des émissions de titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI)

Nature	Date	Nominal (en K€)	Nombre de titres	Total (en K€)	Intérêt annuel	Paiement	Souscrit par
Titres	11/01/2000	1	7 000	7 000	Taux variable	Trimestriel	BNP Paribas Cardif SA
Titres	22/12/2000	1	20 000	20 000	Taux variable	Trimestriel	BNP Paribas Cardif SA
<b>TOTAL TSDI</b>				<b>27 000</b>			

Les intérêts courus comptabilisés au titre de l'exercice 2019 pour les TSDI s'élèvent à 55 milliers d'euros.

Ces titres ne seront remboursables qu'en cas de liquidation de la société à un prix égal au pair. Leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement complet de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des prêts participatifs accordés à la société et des titres participatifs émis par celle-ci.

## B.5 Autres informations sur le bilan

### B.5.a Clause de réserve de propriété

Les actifs ne font l'objet d'aucune clause de réserve de propriété.

### B.5.b Comptes de régularisation

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Intérêts et loyers acquis et non échus	8 806	10 501
Frais d'acquisition reportés	304 881	301 548
Autres comptes de régularisation – actif		
Primes versées sur IFT	9	2 465
Impôt différé actif	25 474	23 555
Différences sur les prix de remboursement à percevoir	4 167	3 939
Autres	1 447	4 044
<b>TOTAL DES COMPTES DE REGULARISATION - ACTIF</b>	<b>344 784</b>	<b>346 052</b>

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Amortissement des différences sur les prix de remboursement	12 057	9 064
Report de commissions reçues des réassureurs	36 395	48 758
Comptes de régularisation liés aux IFT	169	3 220
Autres	3 241	46 227
<b>TOTAL DES COMPTES DE REGULARISATION - PASSIF</b>	<b>51 861</b>	<b>107 269</b>

### B.5.c Produits à recevoir et charges à payer

Les produits à recevoir sont rattachés aux postes de créances suivants:

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Créances nées d'opérations d'assurance directe	9 783	15 731
Créances nées d'opérations de réassurance	568	649
Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	1 411	1 242
Débiteurs divers	-	
<b>TOTAL DES PRODUITS A RECEVOIR</b>	<b>11 762</b>	<b>17 623</b>

Les charges à payer sont rattachées aux postes de dettes suivants :

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	56 304	70 803
Dettes nées d'opérations de réassurance	103	296
Personnel	1 427	1 172
Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	808	549
Créanciers divers	1 095	1 629
<b>TOTAL DES CHARGES A PAYER</b>	<b>59 738</b>	<b>74 448</b>

### B.5.d Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges s'analysent ainsi :

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2019	31 décembre 2018
<b>Provisions réglementées</b>		
Provisions pour investissements		
<b>Provisions pour risques</b>		
Provisions pour litiges	479	442
Autres	6 003	3 395
<b>Provisions pour pensions et obligations similaires</b>		
Provisions pour retraite	934	730
Provisions pour avantages sociaux	1 737	1 652
<b>Provisions pour impôts</b>		
Provisions pour impôts	1 491	510
Autres		
<b>TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>10 644</b>	<b>6 729</b>

### B.5.e Opérations en devises étrangères

Le montant global de la contre-valeur en euros des opérations en devises étrangères est le suivant :

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31 décembre 2019</b>
Actifs incorporels	265
Placements	110 071
Part des réassureurs dans les provisions techniques	3 544
Créances	11 758
Autres actifs	12 947
Comptes de régularisation – Actif	55 101
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>193 686</b>
Capitaux propres	66 007
Passifs subordonnés	-
Provisions techniques brutes	97 479
Provisions pour risques et charges	21
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	-
Autres dettes	27 076
Compte de régularisation – Passif	3 103
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>193 686</b>

Détail par devise au 31 décembre 2019

<i>Par devise en milliers d'euros</i>	<b>Total Bilan</b>
Peso Argentin	40
Lev Bulgare	17 399
Real Brésilien	12
Franc Suisse	15 234
Peso Chilien	27
Yuan Renminbi	821
Peso colombien	4 701
Yen Japon	
Peso mexicain	1 011
Couronne Norvégienne	
Nouveau Sol	111
Nouveau Zloty (Pologne)	101 791
Leu nouveau (Roumanie)	20 244
Dollar De Taiwan	16 443
Dollar Usa	15 851
<b>TOTAL</b>	<b>193 686</b>

**B.5.f Engagements reçus**

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2019	31 décembre 2018
<b>Reçus des entreprises liées</b>	-	2 164
Autres engagements sur titres, actifs ou revenus		
Garanties de rendement portant sur des OPCVM commercialisés		
Autres engagements contractuels sur produits d'assurance reçus		
Autres engagements reçus		833
Instruments financiers à terme : Stratégie Investissement / Désinvestissement		1 331
<b>Reçus d'autres entreprises</b>	5 510	65 952
Autres engagements sur titres, actifs ou revenus		
Opérations immobilières		
Autres engagements reçus		
Instruments financiers à terme : Stratégie Investissement	5 510	65 952
<b>TOTAL</b>	<b>5 510</b>	<b>68 116</b>

**B.5.g Engagements donnés**

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2019	31 décembre 2018
<b>Donnés aux entreprises liées</b>	-	1 358
Avals, cautions	-	-
Autres engagements sur titres, actifs ou revenus		
Promesse d'achats de valeur mobilière	-	-
Opérations immobilières	-	-
Autres engagements donnés	-	-
IFT Stratégie Investissement / Désinvestissement	-	1 358
Autres valeurs détenues pour le compte de tiers	-	-
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	-	-
<b>Donnés aux autres entreprises</b>	42 005	97 519
Autres engagements donnés	-	163
Valeurs données en nantissement auprès des réassureurs	28 432	-
Contractuels		
IFT Stratégie Investissement / Désinvestissement	5 571	66 388
Instruments financiers à terme : stratégie de rendement		
Contrats de future	-	17 031
Autres valeurs détenues pour le compte de tiers		
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	8 002	13 937
<b>TOTAL</b>	<b>42 005</b>	<b>98 877</b>

## B.5.h Provisions pour sinistres à payer

Boni de liquidation (opérations non-vie, hors acceptations)

Les boni de liquidation de l'exercice s'analysent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31 décembre 2019</b>
Montant des provisions pour sinistres inscrites au bilan d'ouverture relatives aux sinistres survenus au cours d'exercices antérieurs et restant à régler	186 439
<b>A déduire</b>	
Montant total des prestations payées au cours de l'exercice au titre de sinistres survenus au cours d'exercices antérieurs	102 190
Provisions pour sinistres inscrites au bilan de clôture au titre de ces mêmes exercices	78 470
<b>BONIS (OU MALIS)</b>	<b>5 779</b>

Évolution au cours des trois derniers exercices des règlements de sinistres effectués depuis l'exercice de survenance et de la provision pour sinistres à régler (opérations non vie, hors acceptations)

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2015	2016	2017	2018	2019
<b>Inventaire 2017</b>					
Règlements	204 986	185 994	109 774		
Provisions	20 058	48 094	130 015		
<b>Total des sinistres (S)</b>	<b>225 044</b>	<b>234 088</b>	<b>239 790</b>		
Primes acquises (P)	841 200	845 103	862 620		
Pourcentage (S/P)	26,8%	27,7%	27,8%		
<b>Inventaire 2018</b>					
Règlements	213 185	208 443	177 604	85 342	
Provisions	11 840	18 320	36 593	91 169	
<b>Total des sinistres (S)</b>	<b>225 025</b>	<b>226 764</b>	<b>214 197</b>	<b>176 511</b>	
Primes acquises (P)	852 201	860 112	875 381	855 745	
Pourcentage (S/P)	26,4%	26,4%	24,5%	20,6%	
<b>Inventaire 2019</b>					
Règlements	218 394	216 106	197 599	149 769	79 018
Provisions	7 396	10 487	16 787	33 851	99 293
<b>Total des sinistres (S)</b>	<b>225 790</b>	<b>226 594</b>	<b>214 386</b>	<b>183 620</b>	<b>178 311</b>
Primes acquises (P)	841 200	845 103	870 463	839 658	811 635
Pourcentage (S/P)	26,8%	26,8%	24,6%	21,9%	22,0%

## B.6 Informations sur le compte de résultat

### B.6.a Ventilation des produits et des charges des placements

En milliers d'euros	Revenus financiers et frais financiers concernant les placements dans des entreprises liées ou ayant un lien de participation	Revenus financiers et frais financiers concernant les autres entreprises	Total 31 décembre 2019
Revenus des participations	880	20	900
Revenus des placements immobiliers	-	-	-
Revenus des autres placements	5	24 731	24 736
Autres revenus financiers	-	-	-
<b>Total des revenus financiers</b>	<b>885</b>	<b>24 751</b>	<b>25 636</b>
<b>Total des frais financiers (commissions, honoraires, intérêts et agios)</b>	<b>- 7 589</b>	<b>- 9 507</b>	<b>- 17 096</b>
<b>Total des autres produits de placements</b>	<b>623</b>	<b>13 087</b>	<b>13 710</b>
<b>Total des autres charges de placements</b>	<b>- 547</b>	<b>- 9 259</b>	<b>- 9 806</b>

Le total des autres produits et autres charges des placements inclut principalement les plus ou moins-values de cession et les dotations aux amortissements et provisions.

### B.6.b Compte de résultat technique par catégorie

En milliers d'euros	Contrats de				Automobile	Dommages aux Biens des Particuliers	Responsabilité	Protection	Assistance	Pertes	Crédit	Acceptations	Total
	Contrats Individuels Santé	Contrats Individuels Autres	Contrats Collectifs Santé	Contrats Collectifs Autres									
Primes acquises	19 122	45 844	11 543	114 072	122 080	131 123	5 948	1 742	787	333 594	186	150 793	936 833
Primes	19 461	45 642	10 544	94 472	149 750	127 738	1 737	1 734	878	325 143	186	164 234	941 519
Charges des provisions pour primes non acquises	339	- 202	- 999	- 19 600	27 670	- 3 385	- 4 211	- 8	92	- 8 451	-	13 442	4 686
Charges des prestations	5 310	4 314	3 209	22 823	20 089	54 726	61	18	18	55 659	- 44	82 941	248 924
Prestations et frais payés	4 506	5 156	3 562	32 362	19 090	52 920	44	120	84	59 061	- 42	40 629	217 557
Charges des provisions des prestations et divers	745	- 842	- 353	- 9 739	999	1 806	17	- 108	- 66	- 3 402	- 2	42 312	31 367
<b>Solde de souscription</b>	<b>13 812</b>	<b>41 531</b>	<b>8 334</b>	<b>91 449</b>	<b>101 990</b>	<b>76 397</b>	<b>5 887</b>	<b>1 724</b>	<b>769</b>	<b>277 935</b>	<b>230</b>	<b>67 851</b>	<b>687 909</b>
Frais d'acquisition	6 561	26 946	5 487	68 786	88 550	60 633	2 278	898	154	214 425	- 5	12 487	487 200
Autres charges de gestion nettes	1 185	3 842	527	13 569	13 551	15 633	765	169	99	37 499	27	57 631	144 476
<b>Charges d'acquisition et de gestion nettes</b>	<b>7 726</b>	<b>30 788</b>	<b>6 014</b>	<b>82 355</b>	<b>102 102</b>	<b>76 266</b>	<b>3 043</b>	<b>1 067</b>	<b>253</b>	<b>251 924</b>	<b>22</b>	<b>70 118</b>	<b>631 677</b>
Produit net des placements	70	421	112	2 436	1 533	526	59	3	7	3 246	2	988	9 403
Participation aux résultats	- 1	9	- 5	907	65	2	- 2	-	-	494	-	- 1	1 468
<b>Solde financier</b>	<b>71</b>	<b>412</b>	<b>117</b>	<b>1 529</b>	<b>1 468</b>	<b>524</b>	<b>61</b>	<b>3</b>	<b>7</b>	<b>2 752</b>	<b>2</b>	<b>989</b>	<b>7 935</b>
Part des réassureurs dans les primes acquises	1 390	562	2 264	11 030	15 233	2 165	205	790	422	53 150	14	3 424	90 649
Part des réassureurs dans les prestations payées	131	55	2 101	3 012	3 650	578	3	-	84	9 330	-	1 251	20 194
Part des réassureurs dans les charges de provisions techniques	490	52	- 347	- 3 958	- 178	368	44	-	3	- 1 870	4	- 467	- 5 858
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	-	-	-	347	31	-	-	-	-	149	-	-	527
Commissions reçues des réassureurs	1	138	177	2 598	10 225	412	38	572	23	26 990	- 20	3 050	44 203
<b>Solde de réassurance</b>	<b>- 768</b>	<b>- 317</b>	<b>- 333</b>	<b>- 9 032</b>	<b>- 1 505</b>	<b>- 806</b>	<b>- 120</b>	<b>- 218</b>	<b>- 313</b>	<b>- 18 650</b>	<b>- 30</b>	<b>410</b>	<b>- 31 582</b>
<b>RESULTAT TECHNIQUE</b>	<b>5 390</b>	<b>10 838</b>	<b>2 105</b>	<b>1 592</b>	<b>- 149</b>	<b>- 151</b>	<b>2 785</b>	<b>442</b>	<b>210</b>	<b>10 213</b>	<b>180</b>	<b>- 868</b>	<b>32 586</b>
Provisions pour primes non acquises à la clôture	1 265	2 909	2 351	102 160	208 507	29 066	8 391	-	545	349 052	-	48 196	752 441
Provisions pour primes non acquises à l'ouverture	927	3 111	3 350	121 760	180 836	32 451	12 602	8	453	357 502	-	34 754	747 755
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	2 306	9 401	1 702	66 841	8 730	15 592	24	28	104	68 825	59	47 166	220 869
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	1 568	10 240	2 150	75 112	8 012	12 779	9	136	64	71 597	61	5 392	187 119
Autres provisions techniques à la clôture	6	218	-	5 220	1 988	4 476	-	-	10	3 127	-	537	15 582
Autres provisions techniques à l'ouverture	-	212	-	5 782	1 642	5 481	-	-	117	3 263	-	-	16 497

## B.6.c Autres informations sur le compte de résultat

### Moyens généraux

Cardif Assurances Risques Divers n'emploie pas de salariés hormis ceux des succursales étrangères. En France, l'employeur du personnel est le GIE (Groupement d'Intérêt Economique) BNP Paribas Cardif.

Le GIE BNP Paribas Cardif a pour objet la mutualisation des moyens généraux du métier assurance du Groupe BNP Paribas. Le GIE réalise des prestations de services au profit de ses membres et clients, essentiellement en matière de conseils, d'études et de recherches, de conception de logiciels métier et de mise à disposition de personnel et de matériels dans le domaine de la gestion de contrats d'assurance.

En milliers d'euros	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Salaires	23 715	22 040
Pension de retraite	376	133
Charges sociales	4 719	4 704
Autres	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>28 810</b>	<b>26 877</b>

### Commissions afférentes à l'assurance directe

Le montant des commissions afférentes à l'assurance directe comptabilisé pendant l'exercice 2019 s'élève à 458 196 milliers d'euros. Il comprend 128 883 milliers d'euros au titre des commissions d'apporteurs d'affaires versés, en France, aux réseaux de distribution du Groupe BNP Paribas pour l'exercice 2019.

### Ventilation des primes relatives aux affaires directes

Les primes brutes émises relatives aux affaires directes (hors acceptations) se ventilent ainsi :

En milliers d'euros	31 décembre 2019	31 décembre 2018
<b>Non vie</b>		
<b>Primes d'assurance directe en France</b>	<b>290 607</b>	<b>251 121</b>
<b>Primes d'assurance directe dans l'UE (hors France)</b>	<b>485 090</b>	<b>500 410</b>
<i>Allemagne</i>	95 046	90 936
<i>Autriche</i>	29 447	31 455
<i>Belgique</i>	6 392	6 400
<i>Bulgarie</i>	16 201	14 748
<i>Espagne</i>	102 365	91 895
<i>Italie</i>	152 113	175 032
<i>Luxembourg</i>	422	450
<i>Pologne</i>	51 135	54 596
<i>Portugal</i>	20 471	21 847
<i>Roumanie</i>	11 499	13 051
<b>Primes d'assurance directe hors UE</b>	<b>2 031</b>	<b>26 212</b>
<i>Japon</i>	-	23 932
<i>Taiwan</i>	2 049	2 597
<i>Suisse</i>	- 18	- 317
<b>Total général</b>	<b>777 729</b>	<b>777 743</b>

**B.6.d Différence entre la charge fiscale payée et la charge fiscale imputée**

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Charge fiscale déjà payée ou à payer au titre de l'exercice et des exercices antérieurs (impôt courant)	10 657	14 286
Impôts différés	- 900	7 595
<b>Charge fiscale imputée à l'exercice et aux exercices antérieurs</b>	<b>9 757</b>	<b>21 881</b>

**B.6.e Ventilation de l'impôt sur les bénéfices**

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Impôt sur les bénéfices afférent aux opérations ordinaires	9 753	21 747
Impôt sur les bénéfices afférent aux opérations exceptionnelles	4	134
<b>Impôt courant</b>	<b>9 757</b>	<b>21 881</b>

**B.6.f Ventilation des opérations exceptionnelles**

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Produits de cession des éléments d'actif	-	3
Reprise de provision pour investissement	-	-
Autres	17	678
<b>Total produits exceptionnels</b>	<b>17</b>	<b>681</b>
Valeur nette comptable des éléments d'actif cédés	-	30
Dotation de l'exercice à la provision pour investissement	-	-
Autres	4	38
<b>Total charges exceptionnelles</b>	<b>4</b>	<b>68</b>

**B.6.g Détail du résultat non technique**

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Autres produits non techniques	1 676	1 306
Étalement de la PRE	-	-
Produits non techniques - Récupérations	-	-
Jetons de présence	-	-
Honoraires et commissions	-	-
<b>Total autres produits non techniques</b>	<b>1 676</b>	<b>1 306</b>
Autres commissions versées non techniques	-	-
Autres charges non techniques	48	88
<b>Total autres charges non techniques</b>	<b>48</b>	<b>88</b>

## B.7 Autres informations

### B.7.a Comptes consolidés

Les comptes annuels de Cardif Assurances Risques Divers sont intégrés globalement dans les comptes de BNP Paribas dont le siège est situé au 16, boulevard des Italiens 75009 Paris et dans ceux de BNP Paribas Cardif dont le siège est situé 1, boulevard Haussmann 75009 Paris.

### B.7.b Autres informations

#### Effectifs moyens

Les moyens généraux de la société, notamment le personnel en France, sont gérés par le GIE BNP Paribas Cardif.

L'effectif moyen du personnel salarié de Cardif Assurances Risques Divers en activité au cours de l'année 2019 est celui des succursales qui s'élève à 354 personnes (272 au cours de l'année 2018).

#### Rémunération des organes d'administration et de Direction

Cardif Assurances Risques Divers n'a versé aucune rémunération, n'a accordé aucune avance ou crédit à des membres des organes d'administration et de direction et n'a pas d'engagement envers ces mêmes membres.